



COMMUNE DE VEYTAUX

Réponse à l'interpellation de M. J.-F. Petignat, Conseiller communal, déposée dans la séance du Conseil communal du 8 décembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Vous trouverez ci-après les réponses à l'interpellation reçue de Monsieur le Conseiller communal Jean-François Petignat :

Concernant le préambule, la Municipalité relève que la commission de gestion a joint dans le rapport du préavis 01/02 2025 les réponses aux questions posées à la municipalité. A la page 11 des indications ont été fournies sur les coûts de la consommation de l'éclairage public.

Question 1 : Utilité de la mesure., face au réchauffement climatique. Celle-ci est sans réponse réelle, si ce n'est un fatras d'explications affectionnées par les partis verts et qui ne sont appuyés par aucune démonstration relative aux problèmes d'alimentation du pays en énergie. Nous sommes également conscients des problèmes liés aux énergies fossiles et au réchauffement climatique. Notons, également, que les voitures, les vélos, les trottinettes électriques, affectionnées par les écolos ne sont pas des modèles énergétiques !!?

Cette position vous appartient. C'est un avis et non une question.

Question 2 : S'agissant des LED, il faut se souvenir, pour la petite histoire, que ceux-ci produisent une lumière froide et que les insectes ne finissent pas comme le fil d'Icare.... Pour les chauves-souris, rappelons qu'elles sont aveugles et qu'elles ne sont pas directement concernée par les lumières. Il est admis que toute énergie a des effets négatifs-. Mais si la municipalité voulait suivre ses préceptes, elle devrait obscurcir toute la commune et pas seulement les zones où vivent les villageois et les clients de l'hôtel masson.

Si nous avions l'autorisation nécessaire afin d'éteindre la route cantonale, cela serait fait depuis longtemps.

Contrairement à ce que vous avancez, ce sont les lumières LED aux couleurs chaudes (moins de 3000 XNUMX K) et pas les LED aux couleurs froides, qui sont moins nocives pour les insectes. Elles comprennent les couleurs ambre, jaune, orange et rouge. Ces couleurs sont beaucoup plus difficiles à détecter pour les insectes.

Mais quelques soit l'éclairage, celui-ci a un impact significatif sur les insectes, la faune, la flore et les humains. Les chauves-souris se nourrissent d'insectes, moins il y en a et moins elles peuvent survivre.

La clientèle de l'hôtel Masson peut également s'adapter à ces horaires, avec une information de la part des hôteliers.

**Question 3 : Certes, l'avenir des futures générations a toute son importance, mais ce n'est pas une raison pour ignorer la sécurité des générations contemporaines, sans même parler de leur bien-être. Contrairement aux affirmations gratuites de la municipalité, nous ne vivons pas dans une localité sûre. Pour preuve, deux voitures pillées devant l'hôtel masson durant la nuit du 10 au 11 juin 2023 (voir photos) et semble-t-il, deux effractions d'entrées et un vol d'une voiture, le tout dans la rue Bonivard, sans lumière, pas de caméras de surveillance....
Notons encore, pour couronner le tout, qu'à l'exception d'un seul, aucun membre de la municipalité n'habite la zone du village !!**

Comme déjà relevé, depuis la mise en œuvre de cette mesure d'extinction, Police Riviera n'a observé aucune augmentation objective de la délinquance.

Question 4 : quel est le résultat du sondage adresse de la population ?

Les résultats du sondage ont été communiqués lors de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2024 (PV 06/2024, point 6). Ils ont été publiés sur le site internet de la commune le 14 novembre 2024, ainsi que dans le Veytausien de décembre 2024.

Pour rappel le résultat de ce sondage a fait ressortir que 64 % de la population est favorable à cette mesure d'extinction de l'éclairage public et 32 % contre

En conclusion : Comment la municipalité peut-elle, raisonnablement, justifier sa prise de position, si ce n'est de se donner une mauvaise conscience.

L'extinction de l'éclairage public du village, contrairement à ce que prétend la municipalité, n'est pas bénéfique pour tous. On ne peut pas faire tout et n'importe quoi au nom de l'écologie. NON, nous voulons que notre village soit éclairé !!

Au cas où la municipalité ne voudrait pas réexaminer sa position, j'utiliserai une intervention plus contraignante qui pourra donner l'avis du conseil, voire de la population.

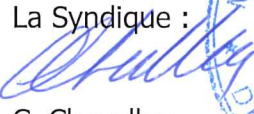
Notons, enfin que, pour la municipalité en période électorale, la situation actuelle n'est franchement pas astucieuse.

Nous demandons de la municipalité des réponses dans les plus brefs délais, soit pour le prochain conseil communal.

En respect au système démocratique de notre commune et de notre pays les habitants de Veytaux ont pris position lors du sondage confortant la Municipalité dans sa décision de maintenir l'extinction de l'éclairage public. Cependant les horaires ont été adaptés (00h30 à 05h00) afin de mieux correspondre à la demande de nos habitants.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  La Secrétaire adjte : 

C. Chevalley  L. Dupertuis